



Conditions d'octroi d'une bourse pour les cursus certifiants proposés par l'IHMN

Les cursus de formation proposés par l'IHMN ne bénéficient pas de reconnaissance par les institutions belges, et donc de subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les frais d'organisation des cours (salaires, location des locaux, matériel...) sont exclusivement supportés par les étudiants.

Cependant, nous souhaitons faciliter l'accès à nos formations aux candidats en situation financière moins aisée.

L'asbl IHMN a donc décidé de créer un fonds d'aide pour les étudiants concernés, accessible aux élèves s'inscrivant en 1^{re} année à partir de l'année 2022-23.

Pour l'année académique 2025-26, et sur présentation d'une lettre de motivation et de justificatifs, il est possible de faire appel à ce fonds afin d'obtenir une bourse et ainsi diminuer le prix des cursus :

- **Certificat de Capacité de Conseiller en Hygiène Vitale et en Nutrition :**
montants de **1.000€** la 1^{re} année et de **750€** la 2^e année (2 ans)
- **Certificat de Capacité en Naturopathie :**
montant de **1.000€/an** (4 ans)
- **Certificat de Capacité de Drainage Lymphatique :**
montant de **200€/an** (1 an)

Note : pour la reconduction de l'aide sur plus d'un an, la demande est à réintroduire à chaque début d'année académique.

À qui s'adressent ces bourses ?

Aux candidats qui souhaitent suivre un de ces cursus **complets**, en cours du jour ou du soir, et dont la situation financière (voir conditions plus loin) ne permet pas d'assumer l'intégralité des frais d'inscription.

À qui et comment faire la demande de bourse ?

Pour obtenir la bourse, compléter, signer et renvoyer le formulaire « demande de bourse » (ci-joint, ou à obtenir sur simple demande auprès de : info@ihmn.be), en joignant les documents demandés :

- Copie recto-verso de votre carte d'identité
- Composition de ménage à la date de la demande de bourse
- Dernier avertissement-extrait de rôle du candidat à la bourse et des personnes reprises dans la composition de ménage
- Le cas échéant, attestation des allocations et des revenus de remplacement et/ou d'intégration.

Conditions d'octroi de la bourse pour l'année académique 2025-26

- En faire la demande au moyen du formulaire en annexe
- Pouvoir justifier de revenus plafonnés à
 - 20.400 euros pour une personne isolée ;
 - 27.030 euros lorsqu'il y a une personne à charge de plus de 14 ans ;
 - 30.600 euros lorsqu'il y a une personne à charge de plus de 14 ans et une autre de moins de 14 ans ;
 - ... (soit + 6.630€ par personne à charge de plus de 14 ans et + 3.570€ par personne à charge de moins de 14 ans : nous contacter au besoin pour le calcul du plafond)
- S'engager à suivre un cursus complet en élève régulier (possibilité d'étaler sur une période plus longue, avec accord et selon modalités à convenir avec la direction pédagogique ; la bourse sera alors calculée au prorata du montant des cours suivis chaque année)
- Introduire la demande dès la 1^{ère} année ou en cours de cursus, mais au plus tard le 1^{er} septembre de l'année académique.

Décision d'octroi

Le nombre de bourses est limité. L'octroi d'une bourse n'est pas un droit.

Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée chronologique. La décision d'octroi ou de refus se fonde sur une analyse du dossier.

La notification de la décision (positive ou négative, à l'entière discrétion de l'IHMN) est envoyée par e-mail au plus tard le 30 septembre de l'année académique en cours.

Remboursement de la bourse

Généralement, la bourse n'est pas remboursable. Il existe toutefois quelques exceptions :

- Si la bourse a été obtenue sur la base de déclarations fausses ou incomplètes
- Si l'étudiant ne fréquente pas régulièrement les cours, abandonne ou est exclu.

Renseignements complémentaires

Merci d'envoyer un mail à : info@ihmn.be



Formulaire de demande de bourse

(à nous renvoyer au plus tard le 1/09 de l'année académique)

NOM, prénom :

Date, lieu de naissance :

Adresse :

Tél/GSM :

E-mail :

État civil et composition du ménage :

.....

1. **Demande d'octroi** de la bourse pour l'inscription au cursus complet en vue d'obtenir (cochez le certificat visé) :

- ☐ **Certificat de Capacité de Conseiller en Hygiène Vitale et en Nutrition (2 ans) :**
 - ☐ **1^{re} année** : montant de **1.000€**
 - ☐ **2^e année** : montant de **750€**
- ☐ **Certificat de Capacité en Naturopathie (4 ans)**
 - ☐ **1^{re} année** : montant de **1.000€**
 - ☐ **2^e année** : montant de **1.000€**
 - ☐ **3^e année** : montant de **1.000€**
 - ☐ **4^e année** : montant de **1.000€**
- ☐ **Certificat de Capacité en Drainage Lymphatique** : montant de **200€ (1 an)**

2. Vos **motivations** pour suivre ce cursus, vos projets (à joindre en annexe) :

3. **Copie des documents justificatifs** demandés :

—

—

—

Fait à :

Signature :

Le :

Traitement des données à caractère personnel

Le 25 mai 2018, le Règlement Général sur la Protection des données (GPRD/RGPD) est entré en application. Cette directive européenne permet de s'assurer que les entreprises et les organisations utilisent les données des personnes de manière responsable et transparente. L'IHMN prend le plus grand soin de vos données personnelles et vos coordonnées ne sont en aucun cas transmises à des tiers. Vous pouvez à tout moment accéder, modifier ou supprimer vos données, par un simple message mail à l'adresse administration@ihmn.be.